**COUR DU BANC DE LA REINE**

 **Centre de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**AFFIDAVIT À L’APPUI D’UNE DEMANDE de réapposition de sceau**

**sur des lettres D’administration testamentaire étrangères**

RELATIVEMENT À LA SUCCESSION DE FEU(E) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Défunt(e)

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, du (de la)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ dans la (le) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,

*(indiquer le ressort)*

déclare (déclarons) (individuellement) sous serment ce qui suit :

1. Les allégations que contiennent la demande de réapposition de sceau sur des lettres d'administration testamentaire étrangères (ou indiquer tout autre document de même nature) ainsi que l'inventaire et la déclaration de valeur sont exactes au mieux de ma connaissance et de mes croyances.
2. Est jointe au présent affidavit sous la cote « A » une copie certifiée conforme des lettres d'administration testamentaire (ou indiquer tout autre document de même nature) délivrées (délivré) par la (le) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *(nom du tribunal)*, accompagnée d'une copie certifiée conforme du testament du (de la) défunt(e).
3. Est joint au présent affidavit sous la cote « B » le certificat déposé par le registraire ou par tout autre auxiliaire de la justice compétent qui a délivré les lettres d'administration testamentaire (ou indiquer tout autre document de même nature), lequel certificat atteste qu'une garantie d'un montant suffisant a été consignée à ce tribunal afin de couvrir le montant des biens se trouvant dans le ressort de celui-­ci et au Manitoba.

OU

1. Une garantie suffisante pour couvrir le montant des biens se trouvant au Manitoba n'a pas été consignée au tribunal qui a délivré les lettres d'administration testamentaire (ou indiquer tout autre document de même nature) et une telle garantie est remise avec la présente demande afin de couvrir ce montant, comme si des lettres d'administration originaires avaient été accordées relativement à la succession au Manitoba.
2. Je suis l'administrateur (l'un des administrateurs) désigné(s) dans les lettres d'administration testamentaire (ou indiquer tout autre document de même nature) et je jure solennellement d'administrer fidèlement les biens du (de la) défunt(e) conformément à la loi et de rendre compte complètement et exactement de ma charge d'administrateur lorsque je serai légalement tenu(e) de le faire.

Déclaré sous serment (ou affirmé

solennellement) devant moi dans le/la

\_\_\_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

dans la province du Manitoba,

ce \_\_\_ jour de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_                                           \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

                                                                                                      Signature du déposant

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Registraire adjoint du Banc de la Reine

ou commissaire à l’assermentation
dans et pour la province du Manitoba

Ma commission prend fin le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_